



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 8 juillet 2019 à 11 heures

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
<i>Intervention</i> préalable du groupe Les Républicains et apparentés	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale et des commissions de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) (dossier n° 2019-3587)	(p. 26)

Les textes des délibérations n° 2019-3531 à 2019-3537, 2019-3539 à 2019-3542, 2019-3544, 2019-3545, 2019-3548, 2019-3551, 2019-3555 à 2019-3561, 2019-3563 à 2019-3566, 2019-3568, 2019-3570, 2019-3571, 2019-3574, 2019-3576 à 2019-3579, 2019-3582 à 2019-3605, 2019-3608, 2019-3611 à 2019-3617, 2019-3619, 2019-3620, 2019-3622, 2019-3623, 2019-3626 à 2019-3639, 2019-3643, 2019-3644, 2019-3646 à 2019-3652, 2019-3658 à 2019-3661 et 2019-3663 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 46 (Juillet 2019).

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3531	<i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2019 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i>	(p. 9)
N° 2019-3532	<i>Ecully - Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3533	<i>Givors - Requalification du parking P+R de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3534	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3535	<i>Corbas - Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3536	<i>Jonage - Rue Nationale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3537	<i>Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les communes - Approbations des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)

N° 2019-3539	<i>Rillieux la Pape - Liaison avenue de l'Ain/Combattants d'AFN - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3540	<i>Meyzieu, Jonage - Requalification des parcs et zones industrielles - Avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Participation financière aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL - Approbation de la convention -</i>	(p. 10)
N° 2019-3541	<i>Maintenance des systèmes d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon (SITG-SAGT) - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 11)
N° 2019-3542	<i>Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés -</i>	(p. 10)
N° 2019-3544	<i>Travaux d'application d'asphalte sur le territoire de la Métropole de Lyon (lot n° 1) et travaux de réfection de tranchées en asphalte sur le territoire de la Métropole (lot n° 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 10)
N° 2019-3545	<i>Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3548	<i>Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2019 - Lancement d'un appel à projets - Attribution d'une subvention à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour la mission insertion culture - Année 2019 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3551	<i>Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2019 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur- Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole -</i>	(p. 12)
N° 2019-3555	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -</i>	(p. 12)
N° 2019-3556	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 12)
N° 2019-3557	<i>Charbonnières les Bains - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de Charbonnières les Bains -</i>	(p. 13)
N° 2019-3558	<i>Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3559	<i>Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 17ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2019 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3560	<i>Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2019-2020 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3561	<i>Lyon Cité Campus - Opération M8 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2019-3563	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 12ème édition des Journées de l'économie (Jéco) du 5 au 7 novembre 2019 à Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2019-3564	<i>Lyon 3° - Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3565	<i>Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)

N° 2019-3566	<i>Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 12)
N° 2019-3568	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Artelia pour son projet AGREGE2 -</i>	(p. 13)
N° 2019-3570	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 12)
N° 2019-3571	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE -</i>	(p. 13)
N° 2019-3574	<i>Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération -</i>	(p. 14)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3576	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3577	<i>Subventions aux associations intervenant dans le champ de la santé et du développement social -</i>	(p. 14)
N° 2019-3578	<i>Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) et Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (ADIL Département du Rhône - Métropole de Lyon) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions -</i>	(p. 15)
N° 2019-3579	<i>Fonds de solidarité logement (FSL) - Volet accès - Définition de critères relatifs aux recouvrements des interventions financières engagées au titre du cautionnement -</i>	(p. 15)
N° 2019-3582	<i>Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3583	<i>Attribution de financement aux résidences autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 14)
N° 2019-3584	<i>Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3585	<i>Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI -</i>	(p. 15)
N° 2019-3586	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019 -</i>	(p. 15)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3587	<i>Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2019-3588	<i>Sport - Lancement de l'appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2019-3589	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3590	<i>Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3591	<i>Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3592	<i>Collèges publics - Dotations complémentaires -</i>	(p. 16)
N° 2019-3593	<i>Collèges publics et privés - Participations inter collectivités - Année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3594	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2019 -</i>	(p. 27)

N° 2019-3595	<i>Collèges publics - Autorisations de programme partielle et complémentaire - Individualisations totales d'autorisations de programme -</i>	(p. 31)
N° 2019-3596	<i>Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives - Année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3597	<i>Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 35)
N° 2019-3598	<i>Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine et du devoir de mémoire - Année 2019 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine -</i>	(p. 16)
N° 2019-3599	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3600	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2019 -</i>	(p. 17)
N° 2019-3601	<i>Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3602	<i>Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux -</i>	(p. 16)
N° 2019-3603	<i>Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2019-3604	<i>Aménagement du niveau 1 de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisation complémentaire et totale d'autorisations de programme - Démarche de mécénat - Demande de subvention -</i>	(p. 17)
N° 2019-3605	<i>Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2019-3663	<i>Collèges - Référentiel relatif aux principes communs des services de restauration des collèges de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 16)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3608	<i>Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 17)
N° 2019-3611	<i>Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles -</i>	(p. 18)
N° 2019-3612	<i>Marché subséquent lot n°2 Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes sur un accord-cadre passé par l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de prolongation de durée -</i>	(p. 17)
N° 2019-3613	<i>Fourniture, transport, installation, adaptation et location de bâtiments modulaires - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° 2019-3614	<i>Accord-cadre à bons de commande concernant des missions de contrôle technique et missions complémentaires ainsi que des diagnostics constructifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° 2019-3615	<i>Vénissieux - Réaménagement et réhabilitation de la maison des services publics (MSP) Vénissy - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 18)
N° 2019-3616	<i>Lyon 5° - Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3617	<i>Lyon, Bron, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Réseau de chauffage urbain de Centre Métropole - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 18)
N° 2019-3619	<i>Assistance technique, maintenance et fournitures pour les équipements de traitement des fumées et des eaux des usines d'incinération - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)

N° 2019-3620	<i>Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2019-3622	<i>Déchets - Contrat de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Fin anticipée du contrat avec la société European Products Recycling (EPR) et application de la clause de sauvegarde -</i>	(p. 19)
N° 2019-3623	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société Revipac - 2019-2022 -</i>	(p. 19)
N° 2019-3626	<i>Vaulx en Velin - Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx -</i>	(p. 23)
N° 2019-3627	<i>Pierre Bénite, Charly, Lyon 4°, Saint Cyr au Mont d'Or - Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2019-3628	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2019-3629	<i>Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Avenant n° 1 à la convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT de Saint Genis Laval -</i>	(p. 20)
N° 2019-3630	<i>Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 -</i>	(p. 23)
N° 2019-3631	<i>Sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau potable - Renouvellement du réseau - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3632	<i>Patrimoine eau potable - Sûreté des ouvrages - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3633	<i>Fleurieu sur Saône, Montanay - Captage d'eau potable de Tourneyrand - Optimisation du réseau et des ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3634	<i>Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2019-3635	<i>Mions - Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention -</i>	(p. 20)
N° 2019-3636	<i>Mions - Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention -</i>	(p. 20)
N° 2019-3637	<i>Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 1 et n° 5 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés -</i>	(p. 19)
N° 2019-3638	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2019-3639	<i>Location de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3643	<i>Villeurbanne - Secteur Grandclément gare - Individualisation partielle d'engagement préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe -</i>	(p. 20)
N° 2019-3644	<i>Sathonay Camp - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2019-3646	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)

N° 2019-3647	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Enquête publique - Approbation -</i>	(p. 22)
N° 2019-3648	<i>Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) Ginkgo - Avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 22)
N° 2019-3649	<i>Lyon 7° - Site Duvivier - Convention n° 2 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) passée avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2019-3650	<i>Lyon 3° - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites - 9 rue des Petites soeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2019-3651	<i>Lyon 8° - Langlet Santy - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 22)
N° 2019-3652	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2019-3658	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2019 -</i>	(p. 21)
N° 2019-3659	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Ville Nouvelle - Maison des projets - Attribution d'une subvention à la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2019-3660	<i>Lyon 5°, Lyon 9° - Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 22)
N° 2019-3661	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Prise de participation dans la Société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL) - Accord de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 21)

**Présidence de monsieur Marc Grivel
Premier Vice-Président**

Le lundi 8 juillet 2019 à 11 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 25 juin 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite à prendre place et ainsi commencer notre séance du Conseil métropolitain. En l'absence de monsieur le Président de la Métropole, David Kimelfeld, j'assume la présidence de ce Conseil, en tout cas pour ce qui concerne cette première partie et ensuite, il sera présent à 13 h 30 pour la suite du Conseil.

Une information a été envoyée aux Présidents des groupes politiques permettant de donner les explications concernant l'actualité, du fait de l'absence du Président de la Métropole pour cette session de 11 heures donc une nouvelle fois, j'assume la présidence de ce Conseil et, avant d'ouvrir la séance, je vous rappelle que, par courriers en dates des 4 juin et 7 juin, le Conseil de la Métropole a été convoqué pour se réunir le lundi 24 juin à 9 h 30.

L'ensemble de l'ordre du jour de cette séance n'ayant pu être examiné faute de quorum, la séance de ce jour a été convoquée le 25 juin 2019.

En application des articles L 3611-3 et L 3121-14 du code général des collectivités territoriales et 11 de notre règlement intérieur :

- nous allons donc poursuivre l'examen de notre ordre du jour initial en prenant en compte les demandes de temps de parole et l'organisation des débats arrêtés à l'issue de la Conférence des Présidents du 20 juin 2019 ;

- nous délibérerons sans condition de quorum, comme la loi nous le permet.

Je remercie l'ensemble des présents d'être ici et d'avoir fait preuve de disponibilité pour cette session qui commence à 11 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je vous remercie. Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à

Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devnaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Képénékian (pouvoir à M. Dercamp), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Mme Runel (pouvoir à M. Cachard).

Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés qui a souhaité intervenir pour quatre minutes.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Premier Vice-Président. Monsieur le Premier Vice-Président, mes chers collègues, nous siégeons aujourd'hui pour adopter les rapports non votés lors du Conseil convoqué le 24 juin dernier du fait de l'absence de quorum. C'est le deuxième Conseil de la Métropole qui, sous la présidence du Président Kimelfeld, n'a pas pu aller au terme de son ordre du jour du fait de l'absence des membres de votre majorité que l'on pensait pléthorique.

C'est d'autant plus regrettable que, lors des deux Conseils précédents, notre groupe vous avait déjà fait savoir que le quorum n'était plus assuré par votre majorité mais que Les Républicains et apparentés assureraient ce quorum pour ne pas retarder l'action métropolitaine. Il y a, monsieur le Premier Vice-président, une urgence à ce que l'Exécutif s'assure de l'efficacité des élus qui restent dans sa majorité afin que chacun ici se sente responsable du mandat qui lui a été confié par les citoyens. Le vote d'indemnités élevées pour les membres de la Commission permanente vous a garanti la conversion politique de ses membres, pas vraiment de leur présence !

Lors de l'élection de David Kimelfeld, notre groupe lui a demandé d'ouvrir la Commission permanente à toutes les sensibilités de cette assemblée, afin de mettre un terme à une composition fondée sur une loi irrespectueuse du suffrage universel. Il a refusé ce signe d'ouverture en venant devant notre groupe nous expliquer que sa majorité était suffisante pour assurer le fonctionnement de l'institution. À croire que non !

Il ne s'agit pas de juger de la situation individuelle de chacun, car chaque membre ici présent trouvera une bonne raison pour son absence, mais il est indispensable d'assurer la présence des élus pour garantir tout simplement le déroulé normal de nos débats. Ce qui nous a amené à quitter l'hémicycle lors du dernier Conseil, et nous y reviendrons maintenant à chaque Conseil, c'est le non-respect, monsieur le Premier Vice-Président, du débat démocratique au sein de cette assemblée. Il ne suffit pas de paraître gentil, de donner des temps de parole à ceux qui n'ont pas été retenus lors la Conférence des Présidents, pour laisser croire que le Président est ouvert au dialogue.

Les deux Conseils s'enchaînent à quelques jours, l'un avec 9 h 25 de temps de débats, l'autre avec 3 h 27. Nous avons demandé un rééquilibrage entre les deux, le Président nous a opposé une fin de non-recevoir car, selon lui, c'était impossible ! Nous vous démontrons aujourd'hui que c'était possible.

Nous vous avons fait part de notre inquiétude sur le quorum. J'ai moi-même fait part, pendant le Conseil, de notre étonnement de voir partir les membres de l'Exécutif au fur et à mesure que leurs dossiers étaient votés en séance.

Dans un cadre plus large, le Président Kimelfeld s'était engagé personnellement à mettre en œuvre une clause de revoyure du règlement intérieur pour revoir l'organisation de notre collectivité et permettre de la hisser au rang des grandes collectivités européennes. Il est peu dire que notre organisation archaïque ne permet pas de faire vivre la démocratie locale. Cette Métropole dite, je cite "à statut particulier" est telle que le non-respect de l'opposition est

portée à son paroxysme. Ce mode de gouvernance s'apparente bien à la vision macronnienne de l'exercice du pouvoir.

S'il fallait encore un exemple de mépris des élus locaux, je citerais l'évolution du réseau de chauffage urbain. Alors que le Président s'était engagé à suivre une procédure ouverte au dialogue avec les communes afin de prendre en compte leurs avis, nous apprenons que nous sommes invités le 14 octobre à une réunion d'information, après que les choix de délégations du service aient été arrêtés par la Métropole.

Là encore, entre les promesses et la réalité il y a un écart. Il est clair que la décision va se prendre d'ici la fin du mois de juillet, pour qu'ensuite la décision soit étayée de manière technique. Ce projet impactant lourdement les territoires concernés, nous vous demandons officiellement que les Maires des communes impactées dont, notamment, Sathonay, Rillieux, Caluire et Cuire et Lyon 4°, soient associées au choix du délégataire en toute transparence et ce, d'ici fin juillet pour que nous puissions nous réunir à ce propos.

Une mission vous a été confiée, monsieur le Premier Vice-président, pour proposer à l'Exécutif des évolutions concrètes pour améliorer la gouvernance territoriale. C'est une bonne initiative tant la gouvernance devient de plus en plus autoritaire alors que les échéances électorales approchent. Espérons qu'au-delà de la rédaction d'un rapport, le Président aura à cœur de prendre les décisions d'amélioration et de s'y soumettre !

Nous ne nous contenterons pas de déclarations d'amour mais de preuves d'amour. Je citerai Victor Hugo pour terminer : "Vous voulez la paix : créez l'amour". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Nous prenons note de l'ensemble de vos observations. Bien sûr, je vais rebondir sur la fin de l'intervention qui concerne la mission puisque je donne pour information que, pour réaliser en tout cas le fond et intervenir sur un certain nombre de mesures -et je dis bien "mesures" et pas "propositions"-, mesures concrètes et, vous l'avez dit, je crois que c'est important en tout cas d'aller dans ce sens.

J'ai pu rencontrer l'ensemble des Présidents de CTM (Conférence territoriale des Maires) et quasiment l'ensemble des groupes politiques, il me semble donc avoir un bon panorama des propositions qui sont faites et je dois dire que l'ensemble des personnes rencontrées a fait l'effort d'avoir un point de vue très concret des choses, justement à partir de l'expérience tirée à la fois des présences dans les CTM et des territoires, y compris aussi dans la Conférence des Maires et y compris au sein du Conseil métropolitain. J'en conviens et je ferai donc un certain nombre de propositions.

Là je prends la parole puisque je suis directement concerné et je rendrai ces mesures sous la forme d'un rapport, pas plus tard que lundi prochain et je souhaite qu'ensuite, il soit diffusé pour que vous ayez le retour nécessaire sur l'ensemble des travaux que nous aurons conduits ensemble.

Sur la première partie de votre intervention, je pense qu'il est utile que l'on puisse la faire connaître au Président et qu'il puisse donner son point de vue au moment où on enchaînera sur la session de 13 h 30.

Je vous propose en tout cas de passer l'ensemble des dossiers sans débat, pour que nous ayons la possibilité ensuite de débloquer un certain nombre de dossiers.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3531 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2019 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3532 - Ecully - Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3535 - Corbas - Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3536 - Jonage - Rue Nationale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3537 - Bron - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - La Tour de Salvagny - Limonest - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les communes - Approbations des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3539 - Rillieux la Pape - Liaison avenue de l'Ain/Combattants d'AFN - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3540 - Meyzieu - Jonage - Requalification des parcs et zones industrielles - Avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Participation financière aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3542 - Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3544 - Travaux d'application d'asphalte sur le territoire de la Métropole de Lyon (lot n° 1) et travaux de réfection de tranchées en asphalte sur le territoire de la Métropole (lot n° 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3545 - Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3531, 2019-3532, 2019-3535 à 2019-3537, 2019-3539, 2019-3540, 2019-3542, 2019-3544 et 2019-3545. Monsieur Abadie n'est pas là aujourd'hui car il est souffrant.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président GRIVEL, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent.

N° 2019-3533 - Givors - Requalification du parking P+R de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3534 - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3533 et 2019-3534. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le premier dossier concerne Givors avec le projet de la requalification du parc-relais P+R de la gare qui était inscrit au programme PPI 2015-2020.

Ce projet prévoit cette requalification du parking existant, donc environ 10 500 mètres carrés avec une extension de 7 000 mètres carrés en plus. Les cheminements piétons seront organisés pour la distribution des poches de

stationnement, la plantation de 101 arbres pour créer des zones d'ombre. Il y aura aussi 11 arceaux vélos et 13 places PMR (personnes à mobilité réduite).

Ce sera le plus grand parking P+R de la Métropole de Lyon à la fin des travaux qui auront lieu en mars 2020. Il y aura donc 650 places. Le montant est important, cela prouve notre investissement dans cette politique de P+R puisque le montant sera de 3 700 000 € TTC. Je vous remercie. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, pour ces deux dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle que nous sommes dans la partie "sans débat". Simplement, je demande aux rapporteurs de faire connaître l'avis de la commission avant de le mettre aux voix.

N° 2019-3541 - Maintenance des systèmes d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon (SITG-SAGT) - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3541. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis très favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3548 Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2019 - Lancement d'un appel à projets - Attribution d'une subvention à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour la mission insertion culture - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2019-3558 - Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3559 - Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 17ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3560 - Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3570 - Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3548, 2019-3558 à 2019-3560 et 2019-3570. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme LE FRANC n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3548, à sa demande, et M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3570 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2019-3551 - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2019 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur- Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2019-3551. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Pas d'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association École de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2019-3555 - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3556 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3563 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 12^{ème} édition des Journées de l'économie (Jéco) du 5 au 7 novembre 2019 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2019-3565 - Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3566 - Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3568 - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Artelia pour son projet AGREGE2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3571 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3555, 2019-3556, 2019-3563, 2019-3565, 2019-3566, 2019-3568 et 2019-3571. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3563 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3557 - Charbonnières les Bains - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de Charbonnières les Bains - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3557. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2019-3561 - Lyon Cité Campus - Opération M8 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3561. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3564 - Lyon 3° - Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3574 - Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3564 et 2019-3574. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3576 - Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2019-3582 - Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2019-3583 - Attribution de financement aux résidences autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2019-3584 - Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3576 et 2019-3582 à 2019-3584. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Pas d'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Laura GANDOLFI, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3576 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2019-3577 - Subventions aux associations intervenant dans le champ de la santé et du développement social - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2019-3585 - Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2019-3586 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3577, 2019-3585 et 2019-3586. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente Laurent, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2019-3578 - Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) et Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (ADIL Département du Rhône - Métropole de Lyon) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2019-3579 - Fonds de solidarité logement (FSL) - Volet accès - Définition de critères relatifs aux recouvrements des interventions financières engagées au titre du cautionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Cardona comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3578 et 2019-3579. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3588 - Sport - Lancement de l'appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3589 - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3590 - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3588 à 2019-3590. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les trois dossiers concernant le sport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2019-3591 - Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3592 - Collèges publics - Dotations complémentaires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3593 - Collèges publics et privés - Participations inter collectivités - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3596 - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3605 - Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-3663 - Collèges - Référentiel relatif aux principes communs des services de restauration des collèges de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3591 à 2019-3593, 2019-3596, 2019-3605 et 2019-3663. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3598 - Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine et du devoir de mémoire - Année 2019 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3599 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3601 - Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3602 - Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3604 - Aménagement du niveau 1 de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisation complémentaire et totale d'autorisations de programme - Démarche de mécénat - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3598, 2019-3599, 2019-3601, 2019-3602 et 2019-3604. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Loïc CHABRIER et Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3602 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3600 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3603 - Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3600 et 2019-3603. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Myriam PICOT et M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3603 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3608 - Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3612 - Marché subséquent lot n° 2 Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes sur un accord-cadre passé par l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de prolongation de durée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3608 et 2019-3612. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3611 - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2019-3611. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président GRIVEL.

N° 2019-3613 - Fourniture, transport, installation, adaptation et location de bâtiments modulaires - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3614 - Accord-cadre à bons de commande concernant des missions de contrôle technique et missions complémentaires ainsi que des diagnostics constructifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3615 - Vénissieux - Réaménagement et réhabilitation de la maison des services publics (MSP) Vénissy - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3616 - Lyon 5° - Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3613 à 2019-3616.

Je crois que c'est monsieur Roland Crimier qui portent ces dossiers.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3617 - Lyon - Bron - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Réseau de chauffage urbain de Centre Métropole - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Belaziz comme rapporteur du dossier numéro 2019-3617. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2019-3619 - Assistance technique, maintenance et fournitures pour les équipements de traitement des fumées et des eaux des usines d'incinération - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3620 - Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3622 - Déchets - Contrat de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Fin anticipée du contrat avec la société European Products Recycling (EPR) et application de la clause de sauvegarde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3623 - Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société Revipac - 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3628 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-3637 - Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 1 et n° 5 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3638 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3639 - Location de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3619, 2019-3620, 2019-3622 2019-3623, 2019-3628 et 2019-3637 à 2019-3639. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité, Mme Emeline BAUME, membre du conseil d'administration de l'association Acoucité, ainsi que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3628 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3627 - Pierre Bénite - Charly - Lyon 4° - Saint Cyr au Mont d'Or - Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2019-3627. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3629 - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Avenant n° 1 à la convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT de Saint Genis Laval - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3629. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2019-3635 - Mions - Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3636 - Mions - Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Giraud comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3635 et 2019-3636. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GIRAUD.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3643 - Villeurbanne - Secteur Grandclément gare - Individualisation partielle d'engagement préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3652 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3643 et 2019-3652. Monsieur Llung, vous avez la parole.

Il ne m'entend pas. Monsieur le Conseiller Richard Llung !

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission. Pardon, je n'écoutais pas.

M. LE PRÉSIDENT : Oui j'ai bien vu. Merci, monsieur le Conseiller. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2019-3644 - Sathonay Camp - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3646 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissieux - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3658 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3659 - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Ville Nouvelle - Maison des projets - Attribution d'une subvention à la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3661 - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Prise de participation dans la Société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL) - Accord de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3644, 2019-3646, 2019-3658, 2019-3659 et 2019-3661. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier n° 2019-3646 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif, 1° - **Approuve** le versement à l'aménageur :

il convient de lire :

"- de la participation ANRU pour un montant de 259 615 €."

au lieu de :

"- de la participation ANRU pour un montant de 4 836 314 € TTC."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU, Lucien BARGE, Philippe COCHET, Mmes Martine DAVID, Valérie GLATARD et M. Jérôme STURLA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3661 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-3647 - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Enquête publique - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2019-3647. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2019-3648 - Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) Ginkgo - Avenant n° 1 à la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3649 - Lyon 7° - Site Duvivier - Convention n° 2 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) passée avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3651 - Lyon 8° - Langlet Santy - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3660 - Lyon 5° - Lyon 9° - Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3648, 2019-3649, 2019-3651 et 2019-3660. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Premier Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3650 - Lyon 3° - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites - 9 rue des Petites soeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2019-3650. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Nous allons donc passer maintenant à l'examen des dossiers où des temps de parole ont été formulés en Conférence des Présidents.

Je vous demande d'ailleurs au passage de respecter les temps de parole le mieux possible et de ne pas dépasser les temps que vous avez-vous-mêmes demandés. S'il y a vraiment un dépassement important, je vous le signalerai.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
a retenu un débat*

N° 2019-3626 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3626. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération d'expérimentation qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie alimentaire que nous venons de voter, si on oublie la suspension de séance. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs de Vaulx en Velin qui ont constaté qu'évidemment, il y a une zone de production maraîchère dans Vaulx en Velin et autour, mais très peu de consommation locale, et qui veulent tenter d'augmenter et de mettre en place des filières alimentaires de proximité au profit des populations, notamment les plus démunies mais pas seulement, de rapprocher la production de Vaulx en Velin avec la consommation.

Donc il s'agit là d'un vote d'une première phase qui est la faisabilité du projet et l'étude de tous les acteurs locaux qui peuvent y contribuer mais qui doit, une fois que cette étude de faisabilité sera faite, se décliner par une véritable stratégie opérationnelle pour augmenter la consommation locale de produits alimentaires et agricoles à Vaulx en Velin. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, la Conférence des Présidents a retenu sur cette délibération trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés. Qui intervient ?

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Je croyais que quelqu'un intervenait en même temps avec nous mais Sandrine Runel n'étant pas là, intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3630 - proximité, environnement et agriculture - Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Giraud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3630. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Merci monsieur le Vice-Président. Il s'agit d'un projet de délibération concernant la part déléguant des tarifs du service public d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2020. Donc, comme vous le savez, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau et fixé notamment l'objectif d'une politique tarifaire permettant de prendre en compte la typologie des usagers, tout en assurant le meilleur prix à l'utilisateur.

Il a été ainsi décidé de conserver un abonnement afin que tous les abonnés participent au financement du service et une part variable liée au volume consommé par l'abonné. Comme vous le savez aussi, afin d'assurer la plus grande transparence sur la répartition du tarif de l'eau entre la collectivité délégante et le délégataire, le tarif est décomposé comme suit : une part collectivité délégante et une part délégataire au sein de la part abonnement et une part collectivité délégante et une part délégataire au sein de la part variable.

En tous les cas, nous avons donc les nouveaux tarifs dans tous les domaines et nous avons eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : la première, deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Je vous en redonnerai trois minutes monsieur le Président. Cette délibération est l'occasion de rappeler le vif débat sur le mode de gestion de l'eau ayant conduit au choix d'une DSP (délégation de service public) de huit ans qui assure donc la gestion de l'eau depuis 2015. Ce choix devait, entre autres, permettre de résoudre les problèmes techniques du passage en régie et donner à nos services la capacité d'assurer demain cette gestion en régie, ce qui donnerait, pour la décision qui nous attend dans un peu plus d'un an, en quelque sorte le "libre choix" à la décision politique.

À ceux qui pensent encore que ce débat ne serait qu'un marqueur idéologique de gauchiste, rappelons que c'est la régie des eaux de Lyon qui a mis en place, il y a plus d'un siècle, les compteurs individuels, permettant une très forte économie de consommation, tout comme le premier laboratoire contre la typhoïde en 1928.

Nous savons que la Métropole, poursuivant sur ce point l'expérience de la Communauté urbaine, conduit une politique affirmée comme autorité compétente sur la protection de la ressource, l'investissement dans la maintenance et le renouvellement des réseaux, qui conduit entre autres à avoir une part déléguant du tarif d'abonnements, objet de cette délibération.

Mais nous pensons que le débat sur le mode de gestion devra être, dans un an, un large débat citoyen, portant aussi sur les usages, comme la question de l'arrosage ou du nettoyage, la prise en compte de l'eau comme un droit fondamental, avec un tarif différencié des premiers litres tout en assurant la réduction des consommations excessives.

Il y aura bien sûr un travail avec les associations et représentants d'usagers mais nous souhaitons que la Métropole saisisse, pour la première fois sur ce sujet, l'ensemble des conseils de quartier qui existent dans la plupart de nos villes pour construire un large débat citoyen et permettre ainsi une appropriation beaucoup plus large de la gestion de ce bien commun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme le Conseillère GIRAUD.

N° 2019-3631 - proximité, environnement et agriculture - Sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau potable - Renouvellement du réseau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3632 - proximité, environnement et agriculture - Patrimoine eau potable - Sûreté des ouvrages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3633 - proximité, environnement et agriculture - Fleurieu sur Saône + Montanay - Captage d'eau potable de Tourneyrand - Optimisation du réseau et des ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3634 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Giraud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3631 à 2019-3634. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Merci monsieur le Vice-Président. Il s'agit là d'un projet de délibération qui concerne la sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau, le renouvellement du réseau et l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme. Donc, c'est un projet qui fait partie du plan de programmation pluriannuelle d'investissements 2015-2020.

Dans le cadre de la politique publique de l'eau potable définie dans le document-cadre de novembre 2012, la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale figure parmi les cinq enjeux identifiés. La Métropole de Lyon compte environ 4 000 kilomètres de réseaux dans son patrimoine. La gestion de ce dernier reste toutefois un exercice qui reste difficile dans la mesure où les canalisations sont enterrées, donc non visibles et toujours en eau.

Pour améliorer cette gestion, la Métropole s'est dotée, pour établir ces programmes de renouvellement de canalisations, d'un outil d'aide à la décision basé sur une analyse statistique des historiques de défaillance et prenant en compte des critères de vulnérabilité. Sur la base de résultats liés aux capteurs de fuites et aux divers diagnostics menés sur le réseau, il y a sept opérations qui ont fait l'objet d'une individualisation partielle, par délibération du 6 mars 2017, pour un montant de 2 281 500 € HT.

La poursuite de cette démarche permet d'ajouter quatre nouvelles opérations qui font l'objet de la présente individualisation complémentaire qui concernent :

- Saint Genis Laval, pour un coût estimé de 600 000 € HT et pour 1 200 mètres linéaires,
- Vaulx en Velin, pour un coût estimé de 700 000 € HT et pour 1 430 mètres linéaires,
- Saint Cyr au Mont d'Or pour un coût estimé de 510 000 € HT et 510 mètres linéaires,
- Villeurbanne, pour un coût estimé de 1 190 000 € HT et 1 780 mètres linéaires.

Le coût du projet pour ces quatre opérations est donc de 3 M€ HT et nous avons eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces explications. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Vice-Président. Chers collègues, j'interviendrai sur les quatre rapports n° 2019-3631 à 2019-3634. Je voudrais attirer l'attention de mes collègues Conseillères et Conseillers métropolitains sur les problématiques que nous avons pour fournir en eau potable en quantité et en qualité nos 1,3 million de concitoyens métropolitains. Ces quatre délibérations qu'il nous est demandé aujourd'hui d'approuver résument quelques-uns de ces enjeux vitaux que représentent l'accès à des ressources de qualité, la distribution d'eau potable et la gestion des réseaux.

Au cas où certaines ou certains ne seraient pas encore au courant, il existe aujourd'hui un groupe de travail qui se penche sur le mode de gestion futur de l'eau potable et nous devrions pouvoir en débattre en Conseil cet automne.

Pour revenir aux enjeux, il faut avoir en tête que 85 % de nos besoins en eau potable sont issus des champs de captage de Crépieux Charmy. En d'autres termes, le moindre problème de quantité et surtout de qualité peut engendrer une situation extrêmement critique et préoccupante pour notre territoire. En outre, notre réseau, comme indiqué dans ces délibérations, est vieillissant et nous devons le renouveler à un rythme important.

En ce qui concerne la quantité d'eau potable disponible, les évolutions climatiques nous donnent des prévisions pessimistes, ce qui va nous conduire à rechercher des sources d'approvisionnements autres, d'où des investissements conséquents que notre collectivité devra supporter. Et cela renvoie, comme on peut le voir pour les captages dans le Val de Saône, à des questions liées à la dépollution des eaux, en l'espèce, il s'agit d'arsenic. Excusez du peu !

Pour les écologistes, il serait vain de se limiter à de simples considérations techniques. Nous devrions adopter une politique de l'eau en cohérence avec de nombreuses actions que nous menons, car on peut le voir dans ces délibérations, les vulnérabilités de nos ressources sont nombreuses.

Aussi, nous considérons que nous devons lier notre politique de l'eau à notre plan climat, aux politiques que nous menons en faveur de la préservation de nos espaces naturels et agricoles, à la biodiversité, au développement sur

notre territoire d'agriculture biologique, etc. En d'autres termes, nous devons avoir une approche systémique de l'eau qui conjugue de manière cohérente l'ensemble de nos politiques écologiques.

Parmi les préoccupations techniques sur lesquelles la Métropole devra se pencher figurent, d'une part, la détection des micropolluants, et d'autre part, la question de l'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage de la voirie. Sur ce dernier point, nous pouvons effectivement nous poser la question de savoir s'il est raisonnable, dans un contexte de contraintes fortes sur la quantité et la qualité de l'eau, de continuer de nettoyer nos rues avec de l'eau potable. Ne pourrions-nous pas envisager la récupération d'eau de pluie pour ce type d'usage ?

Les élus Europe Écologie-Les Verts et apparentés voteront bien entendu ces quatre rapports et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets l'ensemble de ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GIRAUD.

N° 2019-3587 - éducation, culture, patrimoine et sport - Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier n° 2019-3587. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Il s'agit de la désignation d'un représentant au Conseil métropolitain pour siéger à l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES). L'adhésion à l'ANDES permettra à la Métropole d'être représentée au sein de cette association et d'offrir la possibilité aux 59 communes de la Métropole d'accéder aux services de l'association.

Les statuts de l'ANDES dans leur version en vigueur, autorisant uniquement l'adhésion des communes ou de leur groupement, une modification des statuts était indispensable pour que l'adhésion de la Métropole, collectivité locale à statut particulier, puisse être acceptée.

Lors de son assemblée générale du 17 mai 2019, l'ANDES a validé des statuts rendant possible l'adhésion de la Métropole. Avis favorable de la commission pour la désignation de son représentant.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
et des commissions de l'Association nationale des élus
en charge du sport (ANDES)**

(Dossier n° 2019-3587)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et des commissions de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES). Je vous propose la candidature de M. Guy BARRAL.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2019-3594 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3594. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Merci monsieur le Président. C'est une délibération qui concerne des subventions d'investissement en faveur des collèges privés pour un montant de 1,5 M€, ce que l'on appelle souvent la loi Falloux. Cela concerne des investissements qui sont essentiellement des travaux de sécurité et d'accessibilité mais aussi pour répondre aux nouvelles normes environnementales, en particulier les façades. Je vous rappelle que les établissements privés accueillent un tiers des collégiens sur notre Métropole, soit à peu près 21 000 élèves, voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette présentation. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le GRAM votera contre cette délibération qui vise à subventionner les investissements d'un certain nombre de collèges privés sous contrat. Pour l'année 2019, 28 demandes ont été analysées et retenues pour un montant total de 1,5 M€.

Si nous reconnaissons le travail réalisé par certains de ces établissements, nous considérons que la puissance publique n'a pas vocation à subventionner des investissements portés par des structures d'enseignement privé. Nous pourrions, à la rigueur, accepter que la Métropole subventionne des travaux réglementaires de sécurité et d'accessibilité mais, contrairement à ce que le Vice-Président vient de nous dire, ces derniers sont minoritaires dans la liste qui nous est proposée ce soir.

Seules 11 demandes sur 28 concernent des travaux de sécurité ou de mise en conformité avec les normes PMR. Le reste des demandes concerne des opérations de restructuration/réhabilitation et des travaux divers et ces demandes-là représentent près de 60 % de l'engagement budgétaire sollicité via ce projet de délibération.

Nous nous refusons donc à flécher des fonds publics sur des établissements qui ne font pas partie de notre patrimoine et nous considérons que ces fonds seraient bénéfiques à nos établissements publics qui souffrent du manque d'anticipation en matière de flux démographique, qui pâtissent toujours de restrictions budgétaires métropolitaines comme nationales. On ne compte plus dans notre patrimoine public les travaux en attente faute de moyens, y compris les travaux en matière thermique et énergétique, les bâtiments provisoires et préfabriqués où s'entassent nos élèves.

Nous souhaitons par ce vote réitérer notre soutien à un enseignement public gratuit et de qualité, qui puisse disposer de tous les moyens nécessaires pour répondre aux obligations qui sont les siennes et aux bonnes conditions de travail des enseignants, des personnels territoriaux et, bien sûr, des élèves.

En parlant de collège, je souhaite aborder pour terminer la situation du squat du collège Maurice Scève. Je ré-aborde cette question, monsieur le Président, parce que j'étais intervenue lors de la séance précédente, la séance du 24 juin dernier, en début de séance, en demandant quelle solution de relogement avait été travaillée en amont de cette demande d'expulsion. Monsieur Kimelfeld m'avait promis une réponse durant la séance mais, comme d'habitude cette réponse n'est pas venue. Je repose donc ma question : quelles sont les solutions d'hébergement qui accompagnent la demande d'expulsion du collège Maurice Scève ? Demande formulée par la Métropole et qui sera jugée par le Tribunal dans quelques jours.

Et puis ceci m'amène à une autre question, elle concerne nos services cette fois : est-il exact que le service de la MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) est désormais réduit à trois assistantes sociales ? Ce qui équivaudrait à un ratio d'une assistante sociale pour 600 jeunes, ce qui équivaut à un non-accompagnement des mineurs placés sous notre responsabilité.

Et si cette information qui m'a été fournie est exacte, alors je pense que nous devons reconsidérer nos responsabilités et les conditions du décès d'un jeune hébergé au sein d'un hôtel à Genas, hébergé à la demande de la Métropole. On ne place pas un jeune, avec des difficultés connues de plus, dans un hôtel sans prévenir l'hôtelier que ce jeune demande un suivi particulier.

Et je voudrais exprimer toute notre désapprobation devant la décision qui a été prise suite à ce décès d'évacuer les autres mineurs non accompagnés qui étaient présents dans cet hôtel et de les réinstaller dans un autre hôtel qui avait subi un sinistre il y a quelques mois, et ces mêmes jeunes avaient été évacués de cet hôtel à cause du sinistre donc on ne fait que les déplacer, un hôtel à Perrache sans autre formalité et sans suivi.

On revient souvent, trop souvent à mon goût, dans cet hémicycle sur le coût de notre politique en matière d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés. Le problème c'est que nous payons justement une non-politique et c'est cette non-politique précisément qui nous coûte cher, bien plus que les jeunes eux-mêmes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, vous êtes dans les temps. Je ferai bien sûr passer vos questions, surtout la première que vous avez posée pour laquelle le Président vous donnera réponse.

Une minute pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Il s'agit seulement d'une explication de vote. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'abstiendra sur ce dossier. Nous convenons qu'effectivement l'éducation en collèges privés est importante pour compléter ce qui ne peut pas être fait totalement par l'éducation publique. Par contre, nous souhaiterions, comme nous l'avons dit déjà l'année dernière, que de vrais critères d'allocations soient travaillés, c'est-à-dire sur la population de ces collèges, est-ce qu'ils sont de milieux divers etc. ? Parce que certains de ces montants sont alloués à des collèges bien implantés sur la Métropole et qui n'ont pas forcément, à notre avis, besoin de nos subsides.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mes chers collègues, chaque année depuis 2015, il est rappelé par un ou plusieurs groupes politiques que les subventions qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui sont facultatives et qu'elles seraient peut-être plus utiles ailleurs, c'est-à-dire dans nos établissements publics. Et chaque année nous sommes plusieurs groupes au sein de cette assemblée à nous abstenir en demandant, notamment, de réinterroger cette politique de subvention des investissements dans les collèges privés.

Nous ne souhaitons pas nous opposer au principe même de l'enseignement privé, nous savons que ces établissements sont sous contrat, que pour certains ils jouent le jeu de la mixité. Nous savons aussi que les aides aux investissements dans les collèges privés sont très largement inférieures à celles allouées aux collèges publics. Nous savons enfin qu'avec 37 établissements privés sur notre territoire, le service public de l'éducation a besoin de ces collèges pour fonctionner.

Pourtant, l'opportunité de maintenir cette subvention ou d'en redéfinir le périmètre n'a jamais été discutée, alors même que presque toutes les subventions accordées par la Métropole ont dû être ajustées à la baisse ces dernières années. Il ne serait pas choquant de limiter ces aides aux seuls travaux de sécurisation et d'accessibilité, de conditionner l'attribution de subventions au respect d'un certain nombre de critères qui iraient dans le sens de la mixité sociale, par exemple.

Sur ce mandat, nous aurons donc attribué 9 M€ de subventions facultatives, dont des centaines de milliers à des établissements qui affichent sans complexe des politiques d'admission très élitistes et bien éloignées de toute considération inclusive. Ces sommes, loin d'être négligeables, auraient sans nul doute été plus utiles si elles avaient été réorientées vers les collèges publics qui en ont le plus grand besoin et dont la Métropole a la charge totale.

Le groupe PRG votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons six minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement j'interviens de manière groupée avec le groupe Socialistes et apparentés.

L'an dernier, j'étais déjà intervenu sur cette même délibération et je regrette d'avoir aujourd'hui à le faire pour constater que rien n'a évolué par rapport aux demandes que nous avons formulées.

La Métropole de Lyon verse depuis 2015 une subvention d'investissement facultative -rappelons-le "facultative"- aux collèges privés sous contrat. Lorsque j'ai demandé, en 2015, pourquoi, il m'a été répondu : "parce que le Département le faisait". J'ai donc attendu deux ans pour reposer la question, je n'étais encore pas complètement sorti d'un certain conformisme, car il me semblait qu'il était possible de s'interroger sur la politique que nous voulions pour cette Métropole, c'est ce que je refais aujourd'hui.

L'an dernier, je demandais pourquoi était-ce la direction diocésaine qui fléchait les affectations entre établissements et donc, comme on n'est jamais aussi bien cité que par soi-même, voici les questions que je posais : "quels sont ces critères de choix ? Comment intervenons-nous réellement dessus ? Quels engagements prennent les

établissements privés sous contrat qui sont financés ?" Or, cette année encore, la délibération ne propose qu'un "copier-coller" de la proposition de la commission diocésaine.

En commission, l'émotion qu'ont suscitée mes questions simples m'interroge quand même sur la capacité que nous ayons de débattre de façon dépassionnée sur le financement des écoles privées. Et pourtant, je rappelle que la loi Debré a prévu un système très favorable aux établissements privés en France : parité de financement sur le fonctionnement d'une part, liberté de choix des élèves d'autre part. L'esprit de cette loi était d'ailleurs de laisser aux écoles privées le financement de l'investissement.

Nous ne sommes pas ici en train de débattre de la qualité de l'enseignement des établissements en question ou de savoir s'il existe des exemples réussis pour quelques élèves en difficulté, cela a été cité en commission. Ce n'est pas le débat. Il ne s'agit pas davantage d'avoir un débat idéologique ou théologique mais d'avoir un débat rationnel et politique sur l'utilisation de l'argent public.

Il doit quand même être possible dans cette assemblée de se demander, si aide il doit y avoir, à quoi elle doit servir. Nous pourrions en effet convenir que la sécurité -ça a été dit- et l'accessibilité sont des droits pour tous et que l'on pourrait s'en tenir à ces projets. Or, -cela a été dit également- plus de 57 %, ce qui fait quand même plus de 850 000 € -et je n'ai pas tout compté- des subventions proposées aujourd'hui vont vers des rénovations qui relèvent plus de l'agrément que de la sécurité. La délibération ne priorise pas du tout les subventions en fonction de la composition sociale des établissements mais simplement en fonction d'une répartition interne au diocèse. À l'heure de la transparence dans la gestion des fonds publics, il serait temps d'évoluer.

Est-il prioritaire, par exemple, de mettre plus de 130 000 € dans la création de chambres d'internat et d'une extension de self dans deux des établissements privés qui ont le plus de ressources financières ? Je pose la question.

J'ajoute un élément nouveau par rapport à l'an dernier : l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans qui va mécaniquement entraîner un financement supplémentaire de 150 M€ à l'échelle nationale à la rentrée prochaine pour les écoles privées. De plus, la commission mixte paritaire étant revenue sur l'avancée du Sénat, les villes risquent de ne pas être compensées par l'État de toutes les sommes qu'elles devront dépenser en plus. Que va devenir cet argent ? Il va remonter dans les collèges évidemment puisque ce sont les mêmes associations. Il y a donc urgence à remettre les choses à plat de manière posée et non idéologique et dogmatique, et définir des priorités et des contreparties.

Car si nous revenons aux chiffres et non simplement aux idées reçues, il y a deux fois plus d'élèves défavorisés dans les collèges publics que dans les collèges privés, et deux fois plus d'élèves très favorisés dans les collèges privés que dans les collèges publics. Ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, ce sont les chiffres officiels du Ministère qui sont consultables en ligne. On ne peut pas demander les mêmes financements et s'extraire de la réflexion sur l'équilibre de notre système éducatif.

Laisser la ségrégation scolaire s'aggraver pour ensuite constater qu'il est urgent d'inventer un ersatz de service militaire pour que les jeunes de toutes les classes sociales se côtoient, c'est anormal ! Ils devraient d'abord se côtoyer à l'école.

C'est pour ces raisons que le groupe La Métropole autrement votera cette année contre cette délibération et que le groupe Socialistes et apparentés s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Nous allons faire l'intervention à deux voix, je commence et mon collègue Max Vincent terminera.

Monsieur le Président, chers collègues, il me semble particulièrement important que la Métropole de Lyon, qui a désormais la compétence des collèges, soutienne aussi bien les collèges publics que les collèges privés sous contrat et je répète, sous contrat, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans les cursus et les programmes de l'Éducation nationale.

Alors il ne s'agit pas évidemment de rentrer dans de vieilles querelles caricaturales ne prenant pas en compte l'ensemble des données ou de réactiver des polémiques stériles. Nous connaissons depuis des décennies la dénonciation du manque de moyens financiers mais aussi de la crise des vocations et, plus largement, de l'enseignement. Plusieurs réformes depuis des décennies ont été entreprises, suscitant bien des controverses, voire des oppositions.

Il est parfois difficile de faire bouger les lignes. La dernière loi, la loi Blanquer sur l'école de la confiance, propose des réponses mais n'aborde pas autant qu'on le souhaiterait les aspects pédagogiques. Néanmoins, le premier

budget de l'État est celui de l'éducation qui demeure également le premier employeur public. Ce n'est pas en déshabillant Paul au profit de Pierre que l'on règlera la question de la crise de l'enseignement ou en la réduisant comme nous pouvons l'entendre suggérer parfois.

Oui, l'école publique défend des principes auxquels nous ne pouvons que souscrire mais répond-elle toujours à ces objectifs ? N'existe-t-il pas des établissements publics pratiquant une sélection élitiste pour obtenir de meilleurs résultats ? Accueillent-ils vraiment tous les enfants en âge d'être scolarisés ? Répondent-ils tous à la promotion de l'ascenseur social ? Alors il ne s'agit pas d'opposer secteurs privé et public car les deux s'inscrivent en complémentarité.

Ainsi, au nom de la liberté de choisir et des principes tout autant démocratiques, parce que les citoyens contribuent, par leurs impôts, au financement de l'enseignement, ils ne peuvent se voir imposer un modèle unique. Au nom de l'égalité et de la liberté de conscience, ils doivent pouvoir choisir l'enseignement qui leur semble le plus adapté pour leurs enfants, bien entendu dans un cadre réglementaire et respectueux des institutions.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je voudrais rappeler aussi que si l'école publique souffre d'un manque de moyens, qui ne relève pas seulement de moyens financiers, nous ne pouvons, sous prétexte de visions dogmatiques, suspendre les aides et subventions en attendant que les problèmes soient résolus au niveau de l'enseignement public. Cela serait sacrifier des enfants, les laisser en marge car ils ne pourraient bénéficier d'enseignement alternatif.

Ces établissements privés lancent parfois de nouvelles initiatives et innovent dans le monde de l'éducation, développent des classes adaptées ou ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) que ne peuvent pas toujours développer les collèges publics largement saturés et j'en veux pour preuve le collège de Sandar à Limonest qui aussi dispose d'un internat et il est vrai où les frères des écoles chrétiennes font un travail remarquable avec les ULIS et j'ai eu l'occasion d'en parler avec madame la Rectrice de l'Académie qui encourage justement ces classes adaptées.

En effet, encore aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes pas en capacité de recevoir l'ensemble des collégiens. Nous manquons cruellement de collèges. Non, les écoles privées ne sont pas réservées qu'aux privilégiés, comme nous avons pu l'entendre en commission. Moi j'ai des gens qui sont à l'aide sociale et qui vont dans des collèges privés alors arrêtez de caricaturer. Ceci est une vision très réductrice. De nombreuses familles en difficultés sont accueillies et aidées pour que leurs enfants puissent suivre les cours. Nous le constatons dans nos communes car certaines d'entre elles voient de nombreux jeunes issus de quartiers dits défavorisés grossir les rangs des collégiens de ces établissements privés.

Cette diversité de propositions est une grande chance pour nos collégiens car tous sont différents, tous ne peuvent pas être mis dans le même moule éducatif, il y a forcément des incompatibilités qui empêchent nos jeunes de se former. Ces établissements sont souvent présents pour essayer d'apporter une offre éducative à un enfant car les collèges du public ont fermé les portes par manque de capacité d'accueil pour ces profils. Ces établissements sont souvent les établissements de la dernière chance. C'est une chance pour les Grand Lyonnais que des établissements privés aient établi des contrats avec l'État pour relever le défi de l'éducation, pour épauler le secteur privé de cette belle mission et proposer d'autres approches dans l'éducation.

D'ailleurs, si je reprends la délibération, plus de la moitié de la somme de la subvention, soit 800 000 €, est attribuée pour des projets de remise aux normes sécuritaires PMR et structurelles des collèges. Ce sont donc des aides vitales pour l'accueil de nos jeunes dans ces établissements.

Cependant, nous sommes favorables, comme nous l'avons sollicité pour de nombreux dossiers, à une évaluation quant à l'utilisation des sommes allouées selon des critères prédéfinis. Mais ne nous trompons pas de combat, la lutte est bien une lutte en faveur de l'éducation et de l'enseignement pour les jeunes de notre société et la diversité des offres ne peut être qu'un atout gagnant et bénéfique à tous les collégiens et familles des Grand Lyonnais car tous ces jeunes sont l'avenir de notre société et nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses. Cela ne peut pas être acceptable dans notre Métropole qui se veut moderne et performante.

Par cette aide, c'est aussi un contrat qui garantit que nos collèges privés doivent être aux normes pour assurer la sécurité du public accueilli. Aussi nous soutenons cette délibération et ces aides apportées aux collèges privés.

Je voudrais aussi ajouter que certains établissements publics, je dirais forment aussi des élites. Prenez le lycée du Parc, est-ce qu'il est ouvert à tous ? (*Vives réactions*). Voilà, je voulais vous le dire ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : On est au bout du temps, merci. Monsieur Desbos veut prendre la parole et revenir sur un certain nombre de points.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je crois qu'une personne veut prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, monsieur Artigny.

M. le Conseiller ARTIGNY : Nous voudrions seulement faire une courte intervention pour une explication de vote d'Europe Écologie-les Verts.

M. LE PRÉSIDENT : Alors juste une très courte intervention !

M. le Conseiller ROUSTAN : Nous soutenons les propos tenus par notre collègue Damien Berthilier, en l'absence de réponse à nos demandes réitérées sur le nombre d'élèves boursiers qui sont scolarisés dans les collèges privés, les élus d'Europe Écologie-les Verts s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Éric Desbos.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, je vais simplement rappeler que j'ai fait un effort maximal pour que ce débat passe plutôt en fin de séance la dernière fois, que, manque de chance, au bout de neuf heures, je pensais que ce serait un peu moins passionné, malheureusement, là on est en tout début de séance donc je vois que la passion est toujours un peu forte, j'aimerais simplement rappeler qu'en début de mandat, on donnait 1,8 M€ aux collèges privés et que là, nous sommes à 1,5 M€.

On a donc déjà un peu baissé, donc on a fait un effort pour certains. Je voudrais aussi rappeler que cette aide est vraiment utile, ce n'est pas une aide superficielle, pour nous c'est quand même important de rappeler que l'investissement public est de 51 M€ par an, on va en parler dans la prochaine délibération. Je crois que, quand même, une aide de 1,5 M€, ça suscite des débats très importants mais je crois que c'est un peu une tradition sur notre terre lyonnaise et sur notre Métropole que d'être une aide pour les établissements privés qui font un bon travail, je pense que ce serait difficile de s'en passer pour les 21 000 collégiens qui sont dans ces établissements (il y a un petit sifflement qui est extrêmement pénible, je pense qu'il va cesser). Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres choses ? Très bien. Nous sommes donc arrivés au terme des différentes interventions. On a parlé de passion dépassionnée, on n'y est pas tout à fait arrivés mais je pense qu'on peut en tout cas substituer à ce terme un peu de sérénité pour qu'on puisse envisager les choses avec les débats. Je me retourne vers ceux qui sont intervenus. Effectivement, on peut intervenir d'une année sur l'autre en fonction des délibérations, on peut essayer d'intervenir par le débat mais le Conseil métropolitain est souverain et donc, l'année prochaine, vous reviendrez sur cette délibération en fonction du vote que l'on aura eu aujourd'hui, ce qui me paraît être complètement démocratique.

Bien, je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole ; MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Tifra et Belaziz (la Métropole autrement) ; MM. Gachet, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes La Métropole autrement (sauf MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Tifra et Belaziz qui ont voté pour), Communiste, Parti de gauche et républicain ; Parti radical de gauche (PRG), Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Socialistes et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Lyon Métropole gauche solidaires ;

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3595 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Autorisations de programme partielle et complémentaire - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3595. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération a pour objet, d'une part, d'acter la création d'un nouveau collège à Vénissieux avec l'acquisition d'un terrain et, d'autre part, une demande d'autorisation complémentaire pour le nouveau collège de Saint Priest et les extensions que nous faisons aux collèges Alain, Michelet, Clemenceau et Olivier de Serres ainsi que Daisy Georges Martin à Irigny.

Avec cette délibération et en fin d'année scolaire, je souhaite répondre aux inquiétudes entendues ici et là concernant notre capacité à répondre à la très forte augmentation des effectifs collégiens. En effet, selon les projections réalisées par l'inspection académique, le territoire métropolitain comptera près de 5 400 collégiens supplémentaires entre la période 2015 à 2020.

Cette progression s'avère particulièrement importante et inédite, en particulier à l'est de l'agglomération, et démontre la forte attractivité du territoire. Afin de répondre à ces enjeux, la Métropole conduit depuis 2015 une politique volontariste en matière de restructuration, extension et construction de collèges sur le territoire.

La Métropole a prévu un budget global d'investissement sur cinq ans de plus de 263 M€. La construction de cinq nouveaux collèges a ainsi été décidée depuis 2015 : deux sont déjà construits et ouverts, ils ont ouvert leurs portes en 2017, le collège Alice Guy dans le 8^{ème} arrondissement, le collège Simone Lagrange à Villeurbanne, et trois constructions de collèges sont d'ores et déjà lancées. Nous avons un collège sur le quartier de Revaion à Saint Priest que nous avons présenté aux populations avec le Maire, c'est le collège d'ailleurs qui va s'appeler Marius Berliet dont l'ouverture est prévue en septembre 2020. Nous avons aussi un collège sur le quartier de Pré Gaudry dans le 7^{ème} arrondissement avec une ouverture prévue en 2021 et un collège dans le quartier de Cusset à Villeurbanne avec une ouverture prévue en 2022.

Nous avons aussi d'autres projets qui sont en cours, en particulier deux nouveaux collèges sont d'ores et déjà envisagés, l'un à Vénissieux-Saint Fons pour 2023, c'est au cœur d'ailleurs de cette délibération, et un autre à Albigny sur Saône en 2024 ainsi qu'une extension du collège Mermoz à Lyon.

Des réserves foncières seront prochainement étudiées pour des équipements publics : collèges sur le bassin de Bron, Rillieux la Pape, Tassin la Demi Lune, Lyon 7^o, Lyon 8^o encore ainsi que Vaulx en Velin et Villeurbanne. Voilà en quelques mots la traduction de notre volonté de répondre à cette augmentation inédite, un défi important qui est en passe d'être relevé. Voilà, monsieur le Président, la présentation de cette délibération un peu longue.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Nous avons six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, du coup monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs, parce que nous sommes convaincus que l'éducation est un pilier de la République et que beaucoup de choses se jouent au collège, en termes d'avenir, de développement de l'individu, de citoyenneté, notre groupe s'est toujours mobilisé pour plaider cette cause. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises, lorsque le Département gérait cette compétence, notamment par la voix de Marie-Christine Burricand, pour dénoncer la faiblesse des budgets consacrés à l'entretien des collèges mais également l'absence de prospective éducative.

Nous sommes présents sur le terrain, aux côtés des enseignants, des personnels et des parents d'élèves qui se mobilisent pour obtenir des moyens qui soient à la hauteur des enjeux éducatifs et sociaux des territoires. Avec différents élus de Vénissieux, nous avons soutenu, le 20 mars dernier, l'initiative festive et revendicative, des collèges de Vénissieux et Lyon 8^o, et je peux vous confirmer que la détermination est grande pour que d'autres choix politiques replacent l'éducation au centre de l'action publique.

Je profite de cette délibération pour aborder globalement la situation des collèges de Vénissieux. Mon intervention donne suite à un courrier que je vous ai adressé, monsieur le Président, en date du 13 juin, après avoir rencontré, le 10 mai dernier, monsieur Eric Desbos, Conseiller délégué en charge de l'éducation, des collèges et de l'action éducative avec Yolande Peytavin, Marie-Christine Burricand et Idir Boumertit.

La réhabilitation du collège Elsa Triolet est engagée. C'est la promesse d'une amélioration des conditions d'apprentissage dans cet établissement et nous en sommes satisfaits. Je me permets toutefois d'insister sur la conclusion du projet. L'enveloppe financière initialement débloquée de 9 M€ n'est pas suffisante pour une réhabilitation complète de l'établissement. Monsieur Desbos nous informe que, d'une rénovation partielle à 9 M€, nous passons à un projet de rénovation globale qui pourrait atteindre 18 M€ et qu'une enveloppe complémentaire sera engagée. Confirmez-vous, monsieur le Président, les annonces de votre Conseiller délégué ?

Concernant le collège Aragon qui, depuis sa construction en 1974, n'a jamais connu de travaux importants, cela fait 10 ans que les enseignants, les parents d'élèves et nous-mêmes, alertons sur la situation de cet établissement qui devient critique. Monsieur Desbos nous a affirmé que la réhabilitation sera programmée dans le prochain mandat. Nous espérons que les études vont démarrer dès à présent et, en attendant la réalisation ce projet, l'établissement nécessite des travaux d'urgence pour accueillir dignement les collégiens.

L'extension du collège Michelet est attendue comme une bouffée d'oxygène par les collégiens, les personnels éducatifs, techniques et administratifs. Dans un contexte d'augmentation des effectifs, nous espérons que les nouveaux espaces et la cantine sur site permettront une rentrée scolaire 2019 apaisée.

Nos territoires se développent, notre population augmente. La construction d'un collège supplémentaire à Vénissieux est une excellente avancée, elle accompagne notre dynamisme. En très grande proximité de Saint Fons, cet établissement permettra l'accueil de 700 collégiens des deux communes. Sa localisation, avenue de la République, vise à un rééquilibrage des établissements sur le périmètre, pour un maillage plus complet.

Nous approuvons l'achat de la parcelle de terrain identifiée par la Métropole, avec quelques questions sur sa délimitation exacte et sur la cohabitation que vous projetez avec le CORPS, actuellement utilisateur des lieux. Comptez-vous vous servir des équipements sportifs existants ? Envisagez-vous une mutualisation avec le CORPS ? Peut-être faut-il resituer ce qu'est le CORPS, club omnisport créé en 1973 par l'émanation de plusieurs Comités d'entreprises de Rhône-Poulenc de l'époque. Il est aujourd'hui composé d'une trentaine de sections sportives affiliées à la FSGT (Fédération sportive générale du travail) et il continue de porter un engagement d'éducation populaire.

Cette structure est utile aux Vénissiens qui ne manqueront pas de se poser des questions sur l'avenir de ce site. C'est pourquoi, je souhaiterais des éclaircissements. J'espère que la Métropole sera dans une dynamique de communication et de concertation tout au long du projet avec les villes et l'ensemble des partenaires et les usagers.

J'ouvre une parenthèse sur la situation du collège Alain qui va disposer d'une antenne provisoire sur la Commune de Vénissieux, pour permettre l'accueil des collégiens, le temps de finaliser le projet du futur collège à Vénissieux. Je voudrais m'assurer que ces adolescents seront accueillis dans les meilleures conditions et que des aménagements spécifiques soient prévus par la Métropole pour des entrées et des sorties sécurisées, je referme la parenthèse.

Marie-Christine Burricand et moi-même avons souvent alerté sur une lacune du Département puis de la Métropole, en termes de prospective. L'avenir de notre territoire doit s'envisager dans sa globalité et se dessiner au minimum sur les 20 prochaines années. Nous devons anticiper et sortir d'un système de réponse à courte vue. Notre prospective scolaire doit être ambitieuse et visionnaire.

Concrètement, avec le développement du Puisoz Grand-Parilly et la progression de la population, nous savons que la capacité des collèges actuels sera rapidement limitée. Nous devons, dès aujourd'hui, identifier les terrains sur lesquels nous construirons demain des collèges.

Il existe encore des emprises foncières disponibles que nous aurions tout intérêt à réserver pour ne pas se retrouver, dans 10 ans, sans solution. L'actuel secteur de la Plaine des jeux n'a pas encore de destination définitive et pourrait accueillir l'implantation d'un collège, accompagné d'équipements sportifs, qui pourrait desservir effectivement Vénissieux et Lyon 8°.

Monsieur le Président, il nous paraît urgent de mettre une réserve sur ce genre de terrains, idéalement placés et disponibles pour notre Métropole de demain. C'est aussi cela, d'avoir de l'ambition éducative. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Vice-Président, chers collègues, voici un dossier ô combien positif et ô combien attendu dans nos communes. En effet, nous savons tous combien la question des conditions de scolarité est sensible pour les parents et on les comprend. Dans les communes, nous devons faire face à la demande en matière d'écoles maternelles et élémentaires, ce sont nos compétences, en tout cas bien sûr en ce qui concerne les bâtiments et le soutien à certains projets également mais nous sommes aussi concernés et interpellés sur d'autres établissements scolaires qui ne sont pas de compétence communale, en particulier les collèges.

Le collège est un moment déterminant pour l'enfant. Pourtant, voir ces élèves, quelques années après en difficultés au collège, c'est parfois très compliqué. Notre responsabilité à nous, collectivité, dans la lutte contre le décrochage scolaire, c'est d'offrir un cadre le plus adapté, le plus moderne possible et force est de constater de manière très factuelle qu'il y a un retard accumulé depuis de très longues années sur les collèges de l'agglomération, tant en termes d'entretien, de rénovation que de programmation.

Depuis sa création, la Métropole a repris les choses en main et c'est heureux. Évidemment, les problèmes sont tels que l'impatience est grande et nous devons y répondre et aujourd'hui, nous y répondons.

Pour ce qui est du collège Alain, je le dis, le projet avance, contrairement à ce qu'on dit de manière un peu irresponsable quand on ne connaît pas les dossiers. Il avance même bien et en lien avec les parents. Je souligne à ce sujet la forte mobilisation des services métropolitains et de notre collègue Éric Desbos. Nous nous sommes vus en configuration globale et ouverte avec les parents d'élèves et les enseignants, trois fois depuis décembre pour faire un état d'avancement des projets et pour débloquer de petits investissements qui améliorent grandement

le quotidien des élèves et des équipes. Nous travaillons aussi sur le changement d'image du collège, autre élément d'attractivité.

Sur cette question des collèges, on voit toute l'implication de la Métropole mais aussi toute la nécessité du lien avec les Maires, premiers à recevoir les inquiétudes et les doléances du terrain. Cette relation étroite ville/Métropole a permis de bâtir un projet basé sur l'écoute de tous.

La délibération l'indique, le collège Alain, c'est une rénovation, c'est une extension aussi que la Métropole construit à l'extérieur de la commune, sur un terrain voisin et desservi par le BUS (boulevard urbain sud) pour une raison majeure : la contrainte PPRT (plans de prévention des risques technologiques) qui pèse sur le foncier rendait impossible une extension à Saint Fons. Et c'est aussi un nouveau collège à Vénissieux qui concernera aussi des élèves de Saint Fons.

Je suis d'autant plus rassurée de cette délibération que, vous le savez bien, les rumeurs courent vite. Nous pourrions désormais indiquer clairement sa localisation, une localisation en proximité qui, là aussi, est accessible. L'avenir de nos enfants passe par ces investissements importants. Ce faisant, la Métropole s'affirme comme un acteur clé, aux côtés des autres acteurs, qui parfois peut-être oublie un peu vite qu'investir dans le bâtiment, ce n'est pas être un prestataire de service, c'est bien être au cœur de cette machine partenariale que devrait être la réussite éducative de tous.

Je lis et j'entends parler de collèges ghettos. Je sais bien combien l'attente a été grande. Je sais bien que les solutions provisoires peuvent inquiéter mais je pense qu'il faut regarder devant. Cette question sensible des collèges déchaîne les passions parfois les plus tristes mais l'indécence d'agiter les peurs ne résout rien.

Le sentiment de relégation, de ghettoïsation se base sur des faits réels mais il peut aussi être un frein puissant, alors que chacun doit savoir que la mobilisation de tous est bien réelle et surtout que chacun a son rôle à jouer dans sa propre vie.

Les collèges correspondent à un bassin de vie, à une carte scolaire et des temps de trajet. Si nous devons envoyer nos collégiens dans des arrondissements lyonnais, ce serait rallonger leur trajet et dégrader leur journée. Ce serait aussi avouer qu'on ne réussira jamais à instaurer une vraie mixité sociale au sein des quartiers populaires et que la seule solution est la fuite. Je ne l'accepte pas. C'est pour cela que je suis toujours très favorable aux projets qui ouvrent le territoire sur les secteurs voisins : les coopérations avec l'Opéra, les coopérations avec les Nuits de Fourvière, comme cela se passe au collège Alain cette année avec la Métropole.

L'égalité entre tous les territoires de notre Métropole est donc un point majeur, comme en atteste aussi les autres projets concernés par cette délibération. Comptez sur moi pour défendre l'action de la Métropole sur le sujet contre les attaques injustifiées. Comptez sur moi, bien sûr, pour suivre ces travaux car les habitants les attendent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Éric Desbos quelques mots.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Simplement un petit mot, je voulais dire à madame Picard que l'on va poursuivre cette réflexion commune qu'on a eue sur la commune, qu'il ne faut pas s'inquiéter. Et puis, concernant le collège Elsa Triolet, effectivement on avait prévu une rénovation partielle et je ne souhaite plus qu'il y ait des rénovations partielles dans les établissements scolaires de notre Métropole. Cela ne donne pas toujours satisfaction. Donc on est en train de réétudier, pour Elsa Triolet, une rénovation totale. On ne connaît pas encore le coût, bien évidemment, vu que l'étude n'a pas été faite, mais on s'acheminera vers une rénovation totale.

Et concernant Aragon, bien évidemment, c'est un collège qui était déjà dans notre viseur, si je puis dire, en tout début de mandat. Pour le prochain mandat, bien évidemment, il sera certainement inscrit à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Voilà un peu la réponse que je peux vous faire madame.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets aux voix ce dossier, en vous rappelant que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans le dispositif, 2° - Décide : , a),

il convient d'ajouter le chapitre 23 au chapitre 21."

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3597 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRÉSIDENT: Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3597. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Monsieur le Président, cette dernière délibération concerne la convention-cadre avec l'État pour la mise en œuvre du dispositif "Soif de République". En effet, dans un contexte de remise en cause des valeurs républicaines, un plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme avait été présenté en mars 2018. La démarche "Soif de République" en est une déclinaison locale portée par la Préfecture du Rhône qui propose d'accompagner les communes dans l'élaboration d'un plan local. Chaque plan détaille un plan d'actions communales qui s'appuie sur des initiatives associatives qui œuvrent à la réappropriation par les habitants, des principes républicains.

La Métropole est sollicitée par la Préfecture pour intégrer la démarche et apporter son soutien financier à 4 communes pilotes : Givors, Rillieux la Pape, Saint Fons et Vaulx en Velin pour l'année 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € par commune, soit 40 000 € au total pour contribuer au financement des plans territoriaux pour 2019.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de cinq minutes de temps de parole pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes très fiers de voir la Métropole de Lyon s'engager en mettant en place le dispositif "Soif de la République" proposé par l'État avec la signature de cette convention-cadre.

Dans cette période de remise en cause de notre pacte républicain et face à la montée de l'intolérance, nous saluons la volonté de notre collectivité de s'engager avec ce projet. Nous, élus métropolitains et de proximité, le voyons tous les jours : l'égoïsme, l'intolérance et les comportements incivils et irrespectueux des uns envers les autres se développent. Ce n'est qu'à travers une mobilisation de tous et à travers l'éducation et le faire ensemble que nous pourrions enrayer ces comportements qui nuisent gravement à la qualité de ce que l'on appelle couramment le "vivre ensemble", tout simplement notre vie sociale. Notre rôle en tant qu'élus est, en effet, de mettre tous les moyens en œuvre pour qu'à chaque occasion et que dans chacun de nos actes, nous défendions les principes intangibles qui constituent notre République.

Suite au plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté en mars 2018 par le Premier Ministre, "Soif de la République" est effectivement un dispositif qui doit permettre d'accompagner des communes dans la mise en place d'un plan d'actions spécifiques autour de quatre thématiques qui nous paraissent essentielles :

- la mémoire et l'histoire alors que nous assistons à une recrudescence du négationnisme depuis plusieurs années,
- l'éducation aux médias et la cyber-vigilance, alors que nous devons faire face à la diffusion de plus en plus massive de fausses informations,
- la formation des agents publics, des acteurs associatifs et la sensibilisation des habitants,
- la culture et le sport qui peuvent être des relais de nos valeurs de la République.

Par cette démarche, l'État et la Métropole proposent aux communes qui viennent d'être citées, de définir un plan territorial dans le cadre d'une première phase d'expérimentation, avant un élargissement dès 2020. Il est indispensable que l'action de tous les acteurs soit coordonnée : État, collectivités ou sociétés civiles, nous devons tous agir dans la même direction pour que cette cause, qui dépasse très largement les seuls intérêts partisans, puisse progresser.

Ce dispositif n'est qu'une brique parmi d'autres. La Métropole et l'ensemble des communes doivent continuer de mettre en œuvre une politique globale pour l'éducation, les solidarités ou encore la rénovation urbaine, afin de garantir cette promesse républicaine d'égalité. Nous devons faire vivre la République dans chacune de nos politiques. Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera donc ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : C'est la Métropole autrement qui interviendra pour nous.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui par la Métropole concerne le dispositif "Soif de République", cela a été rappelé par le rapporteur, qui

est une déclinaison préfectorale du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui a été présenté en 2018 par le Premier Ministre.

Notez que cette délibération, qui était déjà à l'ordre du jour du Conseil de mars dernier, avait finalement été retirée. Elle nous est à nouveau proposée aujourd'hui dans une version assez similaire, un premier paragraphe assez confus en moins. Toutefois, des interrogations persistent. De quoi relève exactement "Soif de République" ? Car à la lecture de la délibération et de la convention-cadre annexée, on ne voit pas très bien. S'agit-il d'actions d'éducation aux valeurs républicaines ? S'agit-il d'actions d'intégration ? S'agit-il de politique de la ville ? A moins qu'il ne s'agisse de lutte contre la radicalisation ? Ou encore d'égalité femmes-hommes ?

J'attire d'ailleurs votre attention sur la façon dont le lien est ici fait entre dérives identitaires, fondamentalismes et atteintes aux droits des femmes. Ce n'est pas neutre et il ne faudrait pas, par des raccourcis rapides et des sous-entendus malencontreux, peu contextualisés, peu développés, peu expliqués, que cela provoque l'inverse de ce qu'est censé combattre un plan contre le racisme et l'antisémitisme. Racisme et antisémitisme qui, comme chacun le sait, se nourrissent d'amalgames, de préjugés et de représentations et que nous avons collectivement tout intérêt à ne pas relayer.

Il est toujours tentant de jeter l'opprobre sur d'autres mais pour le faire, encore faut-il soi-même être exemplaire. À titre d'illustration : la dernière enquête de l'INED (Institut national d'études démographiques) sur les violences sexuelles confirme qu'elles concernent tous les milieux sociaux et que ce sont les femmes cadres, exerçant des professions intellectuelles supérieures, qui déclarent le plus avoir subi des agressions sexuelles. La recherche scientifique est toujours éclairante et les enjeux liés à lutte contre le sexisme et à l'égalité femmes-hommes en général, sont bien trop importants pour être circonscrits à tel ou tel domaine, à tel ou tel milieu, à tel ou tel groupe en particulier.

Ce qui est assez net en revanche avec "Soif de République", c'est ce qu'il n'est pas. À l'évidence, il ne s'agit pas de lutte contre les discriminations puisque du terme même, il n'est nullement fait mention. Voilà qui a de quoi surprendre quand on entend combattre le racisme, surprenant et bien regrettable aussi. D'autant plus que le plan officiel du Gouvernement demande bel et bien la réalisation d'au moins 50 plans territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Vous le savez comme moi, les mots ont un sens, leur omission aussi. La première façon d'invisibiliser un problème est de ne pas le nommer. C'est loin d'être anodin mais si c'est un oubli, il n'est jamais trop tard.

L'autre grande absente de la délibération, c'est l'égalité, ce qui, là encore, a de quoi surprendre quand on souhaite promouvoir les valeurs de la République. L'égalité est pourtant la première d'entre elles, la plus difficile aussi à appliquer car l'égalité ne se décrète pas, elle se construit. C'est la demande que nous formulons nos concitoyens et nos concitoyennes et il serait temps peut-être de l'entendre.

Le dernier rapport de la commission nationale consultative des droits de l'Homme sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie montre combien les enjeux sont encore devant nous et que, si la tolérance globale progresse dans la société, en particulier chez les jeunes générations, elle s'accompagne, dans le même temps, d'une augmentation des manifestations racistes -actes et propos- et d'une persistance des discriminations ethno-raciales liées à une couleur de peau, à l'origine ou à une religion réelle ou supposée, qui sapent ainsi l'accès aux droits fondamentaux, à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, comme nous avons pu le mesurer à Villeurbanne dans différents testings au logement ou encore au crédit bancaire. Nous sommes bien là au cœur des enjeux d'égalité et il serait temps de les voir.

Aujourd'hui, plusieurs dizaines de collectivités en France mènent une politique volontariste et structurée contre les discriminations, elles sont pour beaucoup rassemblées au sein d'un réseau d'élus locaux.

Nous ne pouvons qu'encourager la Métropole à s'inscrire à son tour dans ce mouvement et à montrer l'exemple. L'enjeu est majeur car, pour notre pays, pour notre République et pour les personnes qui les vivent, les discriminations sont un véritable fléau.

Alors, pour résumer, proclamer sa soif de République, c'est bien, on ne peut, sur le principe évidemment, qu'y adhérer, encore faut-il qu'elle s'accompagne d'une réelle faim d'égalité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un temps de parole de cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Vice-Président, chers collègues, voici un projet pleinement en lien avec la vocation de notre Métropole : mettre l'humain dans toutes ses politiques, veiller à garantir les équilibres en tous et donc à mettre en pratique les principes de liberté, égalité, fraternité.

Je parle avec d'autant plus de conviction de ce dossier que la Ville de Saint Fons est présente dans les instances de pilotage et de conception de ce projet depuis l'origine.

Quelle est l'idée ? L'idée est bien de lutter pour et non plus simplement contre, pour l'égalité, pour le respect des principes républicains. Pendant longtemps, nous avons lutté contre les dérives diverses, contre les haines, contre les discriminations et pourtant... Et pourtant, depuis des années, on voit monter les divisions, on voit monter la haine, les actes et les propos inacceptables. Rien n'a changé si ce n'est qu'on parle davantage de ces sujets, ce qui est déjà bien mais demeure encore insuffisant.

Nous devons dès lors passer à une action positive qui vise à promouvoir les bons comportements, les projets qui tissent le lien social et défendent les valeurs républicaines. Pour lutter contre la haine, mettons au centre du débat les bons comportements. Apprenons-les, valorisons-les. L'égalité se proclame depuis longtemps, elle doit se vivre dans la réalité désormais pour tous. Nous le faisons au quotidien dans nos missions d'élus, dans nos villes, dans notre Métropole et nous pouvons encore le développer.

La discrimination est de plusieurs formes, elle se fait en fonction du genre, des origines, elle est aussi territoriale. Les axes de travail que sont mémoire et histoire, l'ouverture sur le monde, l'éducation aux médias et la cyber-vigilance, la culture et le sport permettent de toucher les populations dans la diversité de leur âge et de leur activité. En effet, la lutte pour l'égalité est un travail du quotidien. Elle ne peut être le seul fait des politiques ciblées. Elle doit être à l'esprit de tous, tout le temps dans chaque politique.

Ce qui nous a poussé, à Saint Fons, à nous lancer dans ce projet, c'est notre projet Femmes 365, qui voulait promouvoir la mixité, la place des femmes en permanence et partout, et pas simplement par une action ponctuelle "Femmes". La logique est ici la même.

Je tiens à rappeler que, si la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) lance chaque année des appels à projets pour les associations et EPC (établissement public de coopération) dans le cadre des projets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les haines, les collectivités territoriales ne pouvaient pas prétendre à ces financements, sauf très rares exceptions.

A travers ce projet "Soif de République", c'est donc la première fois que l'État, la Métropole et des villes s'associent pour mener des actions à destination de tous les publics et pas seulement pour les habitants des quartiers bénéficiant des financements de la politique de la ville sur cette question de l'égalité.

Soyez donc assurés que ce soutien que la Métropole apporte sera bien employé. Je souhaite par ailleurs que ce projet puisse s'étendre par la suite à d'autres communes. Je le redis, la lutte pour l'égalité, c'est un problème partout et c'est un sujet pour tous. Notre groupe votera donc avec enthousiasme ce projet. Oui, nous avons soif de République. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi à mon tour de vous dire combien est important pour une collectivité comme la nôtre de se pencher sur les sujets de société.

Bien sûr les collectivités locales sont souvent associées aux questions du bâti, aux questions des politiques sociales, moins souvent sur les questions et les crispations que traverse toute la société française. Et il me semble aujourd'hui déterminant que la Métropole et que des communes fassent le choix de se pencher aussi sur les questions de la République.

On a pu l'observer, désormais depuis longtemps, les sujets que l'on pensait consensuels et comme évidents, ceux du triptyque républicain, ceux de la laïcité, ont fait de nouveau débat dans notre pays, parfois de la façon la plus douloureuse possible. Et c'est dès 2015 que François Hollande lance le grand plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme porté par la DILCRAH et son Préfet Clavreul.

En 2015 il y a une volonté évidente, celle de se dire qu'il faut que des sujets aussi importants que ceux-là, du racisme et de l'antisémitisme, ne soient pas simplement des sujets dans des cénacles fermés avec des spécialistes mais bien que les habitants s'en saisissent. Et cela rejoint une initiative plus territoriale et plus locale qui était celle que portait la Ville de Vaulx en Velin dès 2014 qui a lancé son plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations en partenariat avec les services de l'État, la Métropole de Lyon, les associations structurantes comme la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), le Défenseur des droits et puis les associations de la commune.

Avec quel enjeu finalement ? Celui de se dire que, partout sur nos territoires, nous pouvions, nous collectivités locales, être en capacité de parler de sujets si difficiles que l'on préfère le plus souvent les éviter et mieux enrober les choses pour éviter parfois ce que l'on craint, à savoir les confrontations.

Quatre ans plus tard, voilà qu'à l'image du plan territorial de Vaulx en Velin, le Premier Ministre actuel a lancé 50 plans territoriaux et c'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon a souhaité s'inscrire. Vous comprendrez que je m'en réjouis.

Je m'en réjouis parce que ces plans ne peuvent pas concerner que les villes populaires et les quartiers populaires. J'avoue que rarement je parle des fonctions antérieures que j'ai occupées mais cette fois-ci je le ferai. Lorsque j'étais Secrétaire d'État à la Ville, j'ai eu l'occasion d'accompagner les comités interministériels égalité et citoyenneté et j'ai pu me rendre compte combien, sur tout le territoire national, la question d'égalité mais aussi la question de la République était un sujet important et que, partout en France, et pas seulement dans les quartiers populaires, la question du repli sur soi de son identité se posait.

Il me semble aujourd'hui que ce sujet ne peut pas être absent de notre grande Métropole et, au travers de cette convention "Soif de République", signée avec la Métropole de Lyon mais signée aussi avec la Communauté de communes des pays d'Ozon, ce sont bien des territoires différents qui vont être concernés et dont j'espère évidemment que la rencontre permettra de pouvoir avancer.

Et permettez-moi avant de conclure de partager encore une fois l'expérience de Vaulx en Velin, forcément je reste un peu dans l'exercice chauvin, dans l'expérience de Vaulx en Velin, nous avons pu illustrer deux choses, d'abord que les questions de mémoire apparaissant dans le projet "Soif de République" sont essentielles, nous avons aujourd'hui un pays dont les histoires sont multiples et diverses et il est nécessaire d'en partager une mémoire commune pour que ce ne soit pas des mémoires individuelles qui s'affrontent mais bien des mémoires que l'on partage pour que ce soit la mémoire, bien sûr de notre pays et des grands événements du monde. Cela me semble essentiel à la cohésion.

Le deuxième enjeu de cette convention est d'associer les habitants, c'est essentiel, et que nous puissions, nous, chacun à l'échelle de nos communes, faire en sorte que les habitants se passionnent et s'intéressent au sujet et j'en veux pour preuve qu'à Vaulx en Velin, désormais avec l'appel à projets que nous avons monté, des groupes d'habitants et des associations maintenant proposent des débats, des repas, des rencontres autour des questions de racisme, d'antisémitisme et de discriminations là où, autrefois, on aurait pu penser que, dans les quartiers populaires, se coalisaient les problèmes, moi j'affirme que les quartiers populaires produisent leurs propres anticorps contre les tenants d'un développement séparé et qu'à l'échelle de la Métropole désormais, nous aurons la capacité de pouvoir mener de belles politiques publiques pour un meilleur vivre-ensemble et que ce sera l'honneur de notre Métropole de Lyon.

Le groupe Socialistes républicains métropolitains votera cette convention. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Madame Jannot, quelques mots ?

Mme la Conseillère déléguée JANNOT : En effet, le constat est difficilement consultable, on n'en fait jamais assez en matière de racisme, d'égalité ou d'antisémitisme, ce qui importe, c'est d'être dans la complémentarité avec les actions de cohésion sociale et politique de la ville, ce sera tout l'enjeu des comités de pilotage territoriaux qui devront répondre au mieux aux difficultés propres de chacune de ces quatre communes. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous arrivons au terme de cette première séance, chers collègues et donc, nous nous retrouvons à 13 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 4 novembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Marc Grivel

Elsa Michonneau
